

Permanence Parlementaire
À l'attention de XXX
XXX
49100 Angers

Angers, le 05 mai 2015

Monsieur le sénateur,

Le projet de loi de **modernisation de notre système de santé** a été transmis au Sénat le 15 avril. Ce texte tente d'apporter des réponses aux défis que notre politique de santé posent aujourd'hui et pour l'avenir. La lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, ou encore l'obésité et l'anorexie, notamment auprès des plus jeunes, sont des exemples d'avancées positives qui feront sans aucun doute consensus. Cependant, des articles sujets à polémique et sans rapport direct ont été votés, souvent à des heures où l'hémicycle était quasiment vide.

La lutte contre les addictions est par exemple incohérente avec l'ouverture des « salles de shoot » à titre expérimental.

Le projet de loi propose également la suppression du délai de réflexion de sept jours lors d'une demande d'IVG, la prescription de la pilule du lendemain par les infirmières scolaires aux mineures sans l'accord préalable de la mère ou du père ni d'un médecin ou encore la possibilité pour les sages-femmes de pratiquer des IVG médicamenteuses. Ces problèmes de santé publique nécessitent des réponses beaucoup plus globales de **prévention** et méritent d'être largement débattus au sein de la société, sur la base d'études d'impacts approfondies et de perspectives éducatives.

D'autres mesures de ce projet de loi modifient par ailleurs certaines dispositions importantes des lois de bioéthique, notamment concernant la recherche sur les gamètes et embryons transférables, et sur le dispositif de prélèvement d'organes, alors que celles-ci ne devaient pas pouvoir être modifiées sans des états généraux préalables au sein de la population (*article 46 de la loi du 7 juillet 2001 relative à la bioéthique*).

Le Sénat est appelé à jouer pleinement son rôle en ouvrant le débat. Nous souhaiterions à cet effet vous rencontrer afin de dialoguer sur ces sujets graves et vous exposer nos propositions et pistes d'actions.

Me tenant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'expression de mes sentiments respectueux.